



Berne, le 15 mai 2007

Destinataires:

les gouvernements cantonaux

**Convention entre la Suisse et l'Office européen de police (Europol),
extension du mandat (domaines de la criminalité)
Ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 15 mai 2007, en qualité de chef du DFJP, j'ai mandaté l'Office fédéral de la police pour procéder auprès des cantons à une audition concernant l'extension du mandat contenu dans l'Accord entre la Confédération suisse et Europol. Concrètement, il s'agit d'élargir le champ d'application du mandat actuel à d'autres domaines de la criminalité.

La procédure d'audition durera jusqu'au **3 juillet 2007**.

Un groupe de travail réunissant le DFJP (Office fédéral de la police, Office fédéral de la justice), le DFAE (Direction du droit international public), le Bureau de l'intégration DFAE/DFE, ainsi que les cantons (chargés d'information des cantons, secrétariat de la CCDJP, secrétariat de la CCPCS) a examiné les domaines de criminalité supplémentaires. Le résultat de ces réflexions vous est présenté dans le rapport explicatif ci-joint.

Nous vous remercions d'adresser directement les remarques que vous apporterez dans le cadre de cette audition au service responsable de l'Office fédéral de la police: Etat-major pour le développement international et la gestion des crises, Monsieur Arnold Bolliger, Nussbaumstrasse 29, 3003 Berne, arnold.bolliger@fedpol.admin.ch.

L'Office fédéral de la police est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Tout en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération la plus distinguée.



Christoph Blocher
Conseiller fédéral

Annexe:

- Rapport explicatif (d, f, i), liste des destinataires